

NOUVEAUX COLLABORATEURS

Yan Caretti

31 ans

CFC de maçon

Travaux publics

Déchetterie

Police

Mallory Jordan-Vallotton

37 ans

Diplôme de commerce

Secrétariat

Contrôle des habitants

Bureau des étrangers

Agence AVS



Le bureau communal est ouvert du lundi au jeudi de 08 h 30 à 11 h 30

**Toutes les informations utiles sont consultables
et mises à jour régulièrement sur le site internet de la Commune**

www.bovernier.ch

IRRIGATION

L'administration communale de Bovernier informe la population que l'eau d'irrigation sera mise en conduite à partir du

lundi 16 avril 2018

Chaque propriétaire est responsable de contrôler que les robinets reliés au réseau d'irrigation soient fermés avant cette date.

Nous vous laissons le soin de bien vouloir prendre vos dispositions à cet effet et vous remercions de votre collaboration.

SIGNALISATION - NOUVEAUTES

Route de la gare

sens unique voie montante en direction des Valettes, excepté pour les deux roues non motorisées. Pour des raisons de sécurité, il est fortement conseillé aux piétons d'emprunter la route de la gare pour effectuer le trajet Les Valettes – Bovernier dans les deux sens.



Cour d'école

aux Valettes, accès à la cour d'école interdit aux véhicules sauf autorisation spéciale.

DECHETS



Il est rappelé à la population que, conformément au règlement de police du 17 décembre 2015, l'utilisation des moloks de récupération de verre situés en zone d'habitation est interdite entre 12h00 et 13h00, de même qu'entre 19h00 et 07h00.

Déchetterie	du 01.05. au 30.09.	mercredi	16h00 – 18h00
		samedi	09h00 – 16h00
	du 01.10. au 30.04.	mercredi	16h00 – 18h00
		samedi	09h00 – 12h00

CHIENS



Les propriétaires de chien sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux et de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet ou dans les moloks à ordures ménagères, faute de quoi une amende pouvant aller jusqu'à CHF 200.-- peut leur être infligée. Des distributeurs de sacs sont également à disposition dans différents endroits stratégiques.



**J'aime mon village !
Je pense à mes voisins !**

COMPTEURS D'EAU

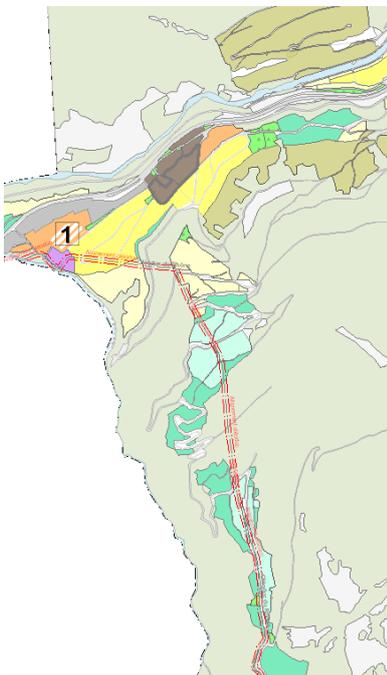


La pose d'un compteur est obligatoire pour toute nouvelle installation raccordée au réseau d'eau potable.

Pour les installations existantes, les propriétaires peuvent solliciter la commune en vue de la pose d'un compteur permettant ainsi de s'acquitter d'une taxe correspondant à la consommation effective. Le formulaire de demande de compteur est disponible sur le site internet de la commune, dans le menu « **administration** », puis « **eau et assainissement** ».

Dans tous les cas, la commune planifiera la pose des compteurs pour tous les abonnés dans un délai maximal de 10 ans. Le compteur est fourni par le service des eaux et reste propriété de la commune. La pose est à la charge de l'abonné.

NOUVEAUX PAZ & RCCZ



Le nouveau plan d'affectation des zones (PAZ), ainsi que le nouveau règlement communal des constructions (RCCZ) ont été approuvés par le Conseil d'Etat, en juin 2017.

Selon décision du Conseil communal, le PAZ est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, à l'exception d'un secteur situé au lieu-dit « Désovy » dont le changement d'affectation fait l'objet d'un recours. Ce secteur reste en zone réservée jusqu'à droit connu.

Le plan d'affectation des zones peut être consulté sur le site internet de la commune, dans le menu « **administration** », puis « **SIT** ». En plus des zones, il est possible d'obtenir de nombreuses autres informations sur le territoire de Bovernier, comme par exemple le parcellaire, les zones de danger, les noms de rue, les surfaces des parcelles, etc.



Lors de votre première connexion, un message vous guidera dans les menus afin d'activer les données qui vous intéressent.

AGENDA 2018

11.03.2018	Loto JAB et Tennis Club
13.03.2018	Assemblée du groupement des chasseurs
17.03.2018	Vente-échange
17-19.03.2018	Sortie du ski-club de 3 jours à Grindelwald
23.03.2018	Loto des Aînés
24.03.2018	Les Rameaux
24.03.2018	Mêlée et souper Vouip'Club Pétanque
31.03.2018	Sortie hélicoptérée du ski-club
08.04.2018	Loto de l'Eglise
26.04.2018	Conférence du CREPA sur l'internement administratif
28.04.2018	Ouverture des échelles des Gorges du Durnand
04.05.2018	Tir aux pigeons (groupement des chasseurs)
06.05.2018	Vide grenier au terrain de foot
12.05.2018	Concours promenade Vouip'Club Pétanque
12.05.2018	Corvées au stand (groupement des chasseurs)
25.05.2018	Tir aux pigeons (groupement des chasseurs)
26.05.2018	Tournoi de jass organisé par la JAB
28.05.2018	Assemblée primaire
02.06.2018	Corvée Fournoutze
09-10.06.2018	Tournoi de tennis
10.06.2018	Votations fédérales
15-17.06.2018	Concours de tir annuel (groupement des chasseurs)
23-24.06.2018	Tournoi de football
07.07.2018	Marche des Gorges
21.07.2018	Sortie de la JAB
27.07.2018	Tir aux pigeons (groupement des chasseurs)
28.07.2018	Sortie pédestre du ski-club
03.08.2018	Assemblée générale de la SDVBC
17-19.08.2018	Rassemblement jeunesses valaisannes
18.08.2018	Fête du Vallon
24.08.2018	Tir aux pigeons (groupement des chasseurs)
25.08.2018	Course cycliste IAM Cycling
25.08.2018	Sortie pédestre de l'Antonia
01.09.2018	Bal des 25 – 30 ans
08-09.09.2018	Tournoi de tennis
15.09.2018	80 ^{ème} anniversaire du ski-club
22.09.2018	Fête patronale
23.09.2018	Votations fédérales et élection constituante
02.11.2018	Assemblée générale du groupement des chasseurs
10.11.2018	Bal des 20 ans – promotion civique
25.11.2018	Votations fédérales
01-02.12.2018	Sortie de la JAB
03.12.2018	Assemblée primaire
16.12.2018	Soirée de Noël de la Vouip'Gym
31.12.2018	Nouvel An organisé par la JAB